

UGRR

Mandat régional

Rôle

- Examen et prise de décision sur les dossiers d'aide financière individuelle au-delà du seuil de délégation accordée à la direction de l'action sociale
- Information sur les dossiers traités en délégation de service
- Approbation des dossiers de subventions régionaux jusqu'au seuil de 15 000 € (hors réservation de lits)
- Information sur les orientations fixées par la Commission Nationale
- Information sur les réservations de lits
- Information sur les opérations conduites par les délégations sociales de la région

Composition

Collège de 10 adhérents (organisations patronales) et 10 participants (organisations syndicales), élus pour 4 ans avec une alternance entre le président et le vice-président tous les 2 ans.

Durée

60 mois

Renouvellement

Février 2019

Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 3 à 4 par an
Lieu : à Dijon